

Demande de contrôle de conformité suite création / modification d'un branchement d'assainissement collectif

(Contrôles conformité travaux branchements neufs hors Systèmes d'assainissement existants)

Document valable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Vous trouverez au verso de ce document une notice pour vous aider à remplir ce formulaire

INFORMATIONS DU PROPRIÉTAIRE DU BIEN A CONTROLER			
*Nom		*Prénom	
*Date de naissance		*Lieu de naissance	
Raison sociale		Numéro SIRET	_____
*Adresse			
*Code postal		*Commune	
*Téléphone		*Mail	

INFORMATIONS SUR LE NOUVEAU BRANCHEMENT A CONTROLER				
*Adresse				
*Code postal		*Commune		*Référence(s) cadastrale(s)
*S'agit-il d'un branchement dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme ?				OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>
Si oui, Indiquez le numéro de l'autorisation d'urbanisme :				
*Ce nouveau branchement a-t-il fait l'objet ?	*De prescriptions technique par le service des eaux ?			OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>
	*D'un contrôle fouille ouverte sous domaine public par le service des eaux ?			OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>
*Nombre de points d'eau				

IDENTIFICATION DU PAYEUR (Si différent du propriétaire)			
*Nom		*Prénom	
*Date de naissance		*Lieu de naissance	
Raison sociale		Numéro SIRET	_____
*Adresse			
*Code postal		*Commune	

IDENTIFICATION DU CONTACT (Personne à contacter pour le rendez-vous si différent du propriétaire)			
Nom		Prénom	
Téléphone		Mail	

Je soussigné(e)..... m'engage à régler les frais de prestation de contrôle de conformité de l'assainissement, conformément aux tarifs en vigueur à la date de signature de l'imprimé et votés par le conseil communautaire (tarifs consultables sur le site internet www.le-gresivaudan.fr / rubrique Eau et Assainissement).

Fait le Signature

NOTICE EXPLICATIVE

Préambule :

La demande de conformité suite à la création / modification d'un branchement d'assainissement collectif devra être remplie et transmise à l'adresse (mail ou postale) située en bas du formulaire. Le certificat de conformité vous sera adressé dans un délai maximal de 6 semaines à compter de la date de réception de ce formulaire.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte. Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour vous permettre de remplir le formulaire et d'en comprendre l'intérêt.

Afin de faciliter le diagnostic, il est important que tous les regards d'eaux usées et d'eaux pluviales sous domaine privé soient accessibles pour la visite. L'intérieur du bien devra obligatoirement être accessible, les points d'eau installés et alimentés.

Pour rappel, suite à votre demande de branchement au réseau d'assainissement, un contrôle de conformité de la totalité de votre branchement d'assainissement doit être réalisé à l'achèvement de vos travaux. Pour ce faire, merci de compléter et nous retourner ce formulaire.

En l'absence de contrôle ou d'information concernant le nouveau branchement dans un délai de 1 an après la pose de votre compteur (dans le cadre d'une demande d'urbanisme) ou 1 an après le contrôle en tranchée ouverte (hors demande d'urbanisme), celui-ci sera déclaré non conforme et des pénalités allant jusqu'à 400% de la redevance d'assainissement pourront être appliquées.

Nom/Prénom du propriétaire : Nécessaire à la mise à jour de la base clientèle.

Référence cadastrale : précise la section et le numéro de la parcelle du bien. Permet d'identifier le bien sur la base cadastrale

Nombre de point d'eau : Quantité de points d'eau de l'habitation (évier, robinet, WC, douche etc...). Cela permet de définir la durée du contrôle dans les meilleures conditions.

Personne présente lors de la visite : Le propriétaire doit indiquer un interlocuteur précis à qui sera envoyée la proposition de rendez-vous (date et heure). A défaut d'interlocuteur défini, le propriétaire sera destinataire de la proposition de rendez-vous. Une personne devra obligatoirement accompagner les techniciens sur place.



Cas particulier des logements collectifs (immeuble) : Le contrôle d'un logement individuel situé dans un immeuble ne sera pas effectué. Une demande de contrôle par logement individuel et une pour le collectif devront obligatoirement être effectuées avant toute intervention des techniciens. L'absence de contrôle d'un logement individuel entraînera la non-conformité de l'ensemble du bâtiment.

TARIFICATION DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 (Délibérations DEL-2023-0441 et 2024-0029)

Contrôle de l'assainissement domestique de l'immeuble suite à une création / modification d'un branchement d'assainissement	132€ TTC
---	-----------------

Contact et retour du formulaire :

- Secrétariat technique eau et assainissement – 390 rue Henri Fabre – 38920 CROLLES
Téléphone : 04.76.99.70.00 choix n°4 - Mail : dea.secretariat.technique@le-gresivaudan.fr
- Accueil physique – 480 ZA de Tire-poix – 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE
Du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte votre demande de contrôle de conformité suite création / modification d'un branchement d'assainissement collectif. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données sont conservées 10 ans après la fin du contrat au format informatique et sont transmises seulement au service des eaux au sein de la Communauté de Communes du Grésivaudan. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement et de portabilité. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : dpd@le-gresivaudan.fr